

M. Olivier Tappy souhaite la bienvenue aux actionnaires et déclare l'Assemblée générale ouverte.

M. Olivier Tappy indique que la présente Assemblée a été convoquée selon les dispositions statutaires et dans le respect des délais. Elle est présidée par M. Olivier Tappy, Président du Conseil d'administration. Mme Stéphanie Ponthus en assure le secrétariat.

M. Olivier Tappy mentionne que cinq actionnaires se sont excusés. Il excuse également l'absence de Madame Valérie Jeanrenaud et de Messieurs Olivier Riesen et Denis Dumartheray, membres du Conseil d'administration de Télé-Dôle SA.

Ordre du jour :

1. Accueil et enregistrement des présences
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2024
3. Rapport du Conseil d'administration 2024-2025
4. Comptes de l'exercice 2024-2025
5. Rapport de l'organe de révision
6. Décharge au Conseil d'administration
7. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2025-2026
8. Informations, perspectives et gouvernance de Télé-Dôle SA
9. Propositions individuelles et divers

1. Accueil et enregistrement des présences

La feuille des présences permet de constater que 19 actionnaires, porteurs de 12'953 actions, sont présents ou représentés.

2. Procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2024 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du Conseil d'administration 2024-2025

M. Olivier Tappy rappelle en préambule que le rapport du Conseil d'administration a été mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de Télé-Dôle SA.

Situation financière

M. Olivier Tappy dresse, en premier lieu, la liste des soutiens financiers qui ont été obtenus, au titre desquels un montant de CHF 2'624'030.- issu du préavis DISREN validé par le Conseil intercommunal de Région de Nyon, l'assainissement de la dette LDER par le Conseil d'Etat et l'aide octroyée pour le

bâtiment d'accueil des Dappes provenant de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) et de la Loi fédérale sur la politique régionale (LPR). M. Olivier Tappy mentionne que deux autres aides (maintenance lourde du télésiège Dappes-Dôle et restructuration du domaine de la Dôle) issues de ces deux mêmes lois sont encore en attente, la réponse étant subordonnée à la stratégie cantonale des remontées mécaniques en cours de consultation.

M. Olivier Tappy poursuit avec les démarches engagées auprès des communes non-membres de Région de Nyon ou non adhérentes au Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). Il mentionne l'abandon de la dette détenue par Crans et les subsides à fonds perdus versés par les communes de Chéserey, Vich et Bursinel. D'autres déterminations sont encore attendues, tandis que les communes d'Essertines-sur-Rolle et de Longirod ont décidé de ne pas entrer en matière ou de ne pas répondre.

Marche des affaires

M. Olivier Tappy expose que les téléskis du village de Saint-Cergue ont été vendus à la Commune de Saint-Cergue pour un montant de CHF 50'000.-, et que le fil-neige a été cédé à l'Ecole suisse de ski (ESS) de la Dôle au prix de CHF 70'000.-.

A la suite des recommandations émises par le Contrôle cantonal des finances, le Conseil d'administration adresse chaque trimestre un rapport circonstancié portant sur le suivi et la mise en œuvre de ces recommandations.

M. Olivier Tappy fait part des réflexions en cours sur l'évolution de la gouvernance de Télé-Dôle SA. Il annonce qu'un projet de révision des statuts, actuellement discuté avec l'actionnaire majoritaire, sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale au cours du printemps 2026.

M. Olivier Tappy communique enfin que Télé-Dôle SA ne comptera plus aucun salarié à compter du 1^{er} janvier 2026, M. Patrick Freudiger poursuivant ses activités au sein de la société en tant que mandataire.

Maintenance

M. Olivier Tappy dresse la liste des travaux de maintenance qui ont été conduits sur le télésiège Dappes-Dôle et sur les autres téléskis du domaine. Le montant de ces travaux s'élève à respectivement à CHF 264'000.- et CHF 109'432.-.

M. Olivier Tappy relate l'accident, survenu au niveau du télésiège de Cuvaloup 2, qui a engendré des dégâts à hauteur de CHF 156'000.-. Ce montant n'a été que partiellement couvert par l'assurance de l'entreprise fautive (remboursement tenant compte de la vétusté de l'installation). À la suite de différentes interventions, un montant supplémentaire a été octroyé sous forme de don. Un découvert d'environ CHF 35'000.- subsiste à charge de Télé-Dôle SA. M. Olivier Tappy mentionne qu'une nouvelle autorisation d'exploiter a été délivrée le 16 décembre 2025, et que l'installation pourra ainsi fonctionner dès l'ouverture du domaine.

Télé-Dôle France

M. Olivier Tappy annonce que la procédure de sauvegarde dans laquelle Télé-Dôle France était engagée a été clôturée par le Tribunal de commerce de Besançon le 3 mai 2025. Dès la sortie de cette procédure, la maîtrise d'œuvre du bâtiment d'accueil des Dappes a été relancée et les quinze entreprises sous contrat consultées. Le chantier a repris au moins d'août 2025. Au redémarrage des travaux, l'entreprise en charge du lot « électricité » a fait défaut, malgré l'engagement qu'elle avait donné. En raison du caractère transverse de ce lot, cette absence a entraîné passablement de reports et de retards dans les travaux que devaient exécuter plusieurs corps de métier. Après mise en demeure, il a finalement été fait appel aux services d'une autre entreprise. Ces différents retards ont valu de devoir reporter la mise en exploitation du bâtiment d'accueil des Dappes dont l'ouverture était prévue en début de saison 2025-2026.

A l'issue de l'exposé de M. Olivier Tappy, les actionnaires approuvent à l'unanimité le rapport du Conseil d'administration 2024-2025.

4. Comptes de l'exercice 2024-2025

Les comptes de l'exercice 2024-2025 font partie intégrante du rapport de gestion du Conseil d'administration, à disposition sur le site internet de Télé-Dôle SA.

M. Patrick Freudiger explique que l'abandon de la créance du Canton a eu pour effet que Télé-Dôle SA affiche un bénéfice et doit payer des impôts. Il indique qu'en vertu d'une disposition de l'administration fédérale des contributions et ensuite de différentes simulations et discussions entre la fiduciaire et le nouvel organe de révision, le télésiège Dappes-Dôle a fait l'objet d'amortissements complémentaires.

M. Patrick Freudiger commente le bilan, ainsi que les comptes de pertes et profits qui se soldent par une perte de CHF 465'000.-. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de reporter la perte de CHF 465'000.- sans, sur conseil du réviseur, recourir aux réserves.

M. Jacques Hanhart remarque que les comptes présentés ce soir ne sont pas identiques à ceux figurant dans le rapport de gestion. M. Patrick Freudiger répond qu'une différence de CHF 1.- apparaît par le jeu des arrondis.

M. Pierre-Alain Schmidt questionne la méthode d'amortissement qui a été employée. M. Patrick Freudiger se réfère à une notice édictée par l'administration fédérale des contributions selon laquelle les sociétés de remontées mécaniques et de transport par câble disposent d'une certaine marge de manœuvre pour fixer le montant des amortissements.

Les comptes de l'exercice 2024-2025 sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée générale.

5. Rapport de l'organe de révision

Les conclusions du rapport de l'organe de révision sont rappelées, le document ayant été déposé, préalablement à l'Assemblée générale, sur le site internet de Télé-Dôle SA.

Celui-ci atteste qu'aucun élément ne permet de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition du Conseil d'administration ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

6. Décharge au Conseil d'administration

Les actionnaires acceptent à l'unanimité de donner décharge au Conseil d'administration.

7. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2025-2026

M. Olivier Tappy partage que le Conseil d'administration se montre très satisfait du travail fourni par l'organe de révision et propose à l'Assemblée générale de reconduire le mandat de BDO SA à Lausanne.

Les actionnaires acceptent à l'unanimité la reconduction du mandat de BDO SA à Lausanne pour l'exercice 2025-2026.

8. Informations, perspectives et gouvernance de Télé-Dôle

Comme préalablement annoncé en début d'assemblée, M. Olivier Tappy rappelle qu'une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée au printemps 2026. Comme recommandé par le Contrôle cantonal des finances, les actionnaires seront appelés à se prononcer sur la composition du Conseil d'administration, ainsi que sur la révision des statuts. Des discussions portant sur ces éléments sont en cours avec l'actionnaire majoritaire.

M. Olivier Tappy indique que les démarches d'assainissement de Télé-Dôle SA se poursuivront au cours des prochains mois. Il signale, à cet effet, que le Conseil communal de la commune de Crans a d'ores et déjà entériné l'annulation de la dette de Télé-Dôle SA. La commune de Gingins soumettra elle aussi cette même demande auprès de son organe législatif. La décision devrait intervenir dans le courant du premier trimestre 2026.

Le bâtiment d'accueil des Dappes sera achevé d'ici à la fin du premier trimestre 2026 et remis à la SOGESTAR conformément au contrat signé en 2016.

M. Olivier Tappy indique que les travaux de maintenance lourde dépendront de la stratégie cantonale sur les remontées mécaniques. Dans cette attente, un report de la remise aux normes de l'architecture électrique du télésiège Dappes-Dôle sera demandé auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). La restructuration du domaine sera, elle aussi, réajustée en fonction des décisions prises par le Conseil d'Etat.

M. Olivier Tappy évoque enfin la stratégie quatre saisons transfrontalière pour laquelle Région de Nyon a donné mandat à un prestataire externe. Il souligne que les activités quatre saisons autour du bâtiment d'accueil des Dappes revêtent une importance prépondérante, et rappelle que pour l'heure, le télésiège ne peut fonctionner que durant la période du 15 novembre au lundi de Pâques.

M. Olivier Tappy anticipe des décisions et des négociations difficiles et conclut sur l'engagement et l'abnégation du Conseil d'administration pour mener ces discussions à bien.

9. Propositions individuelles et divers

M. Pierre-Alain Schmidt demande si, compte tenu des difficultés rencontrées avec l'entreprise en charge des travaux d'électricité, le coût final du bâtiment d'accueil des Dappes restera dans l'enveloppe budgétaire annoncée. M. Olivier Tappy articule un dépassement de l'ordre de 50'000 € qui doit être négocié et si possible absorbé dans le montant prévu de CHF 1'750'000.-.

M. Pierre-Alain Schmidt souhaite également savoir comment se porte la SOGESTAR et comment se passent les relations avec cette dernière. M. Olivier Tappy répond que les contacts sont bons et réguliers. Il indique que des élections auront lieu en France l'an prochain et que Télé-Dôle se retrouvera vraisemblablement face à de nouveaux interlocuteurs. M. Olivier Tappy ne cache pas que la SOGESTAR connaît une situation difficile sur le plan financier, ce qui l'a amené à lancer une procédure ad hoc auprès du Tribunal du commerce de Lons-le Saunier. Cette procédure vise à renégocier les contrats par lesquels la SOGESTAR est liée avec ces différents créanciers (Télé-Dôle, Communauté de communes, banques, EDF...) et à y introduire une part variable, puisque l'activité même de la SOGESTAR ne peut lui garantir des revenus fixes. M. Pierre-Alain Schmidt souligne que la décision d'assainir Télé-Dôle SA s'appuyait sur le principe que les partenaires français respectent leurs engagements.

M. Pierre-Alain Schmidt relève aussi que la SOGESTAR n'aurait pas été en mesure d'exploiter le bâtiment d'accueil quand bien même il lui aurait été remis. M. Olivier Tappy indique que la SOGESTAR n'a pas elle-même les capacités pour exploiter un restaurant et qu'elle doit passer par une procédure de marchés publics pour trouver un gérant. Il rappelle que le contrat signé en 2016 prévoit que la SOGESTAR devra dans tous les cas s'acquitter d'un loyer supplémentaire lorsque le bâtiment lui sera livré. M. Pierre-Alain Schmit souligne que les partenaires français recevront un ouvrage de valeur bien supérieure à celle initialement prévue, et qu'il y aura lieu de se montrer ferme et de s'assurer qu'ils

respectent les engagements qu'ils ont pris. M. Olivier Tappy partage ces propos, mais nuance que les conditions d'enneigement ne sont aujourd'hui plus les mêmes qu'en 2016. Face à cette réalité, le développement d'un tourisme quatre saisons prend tout son sens.

M. Stéphane Natalini remercie le Conseil d'administration pour la présentation qui a été projetée et les images montrées. Il soulève la question des assurances et des contrôles effectués sur le chantier, relevant la valeur du matériel qui y est entreposé. M. Patrick Freudiger explique qu'un barriérage est installé tout autour du bâtiment et que les accès sont chaque soir cadenassés et les portes fermées à clé. M. Patrick Freudiger ajoute qu'un directeur de chantier répète chaque semaine, lors des séances de chantier, les consignes à respecter. Il mentionne aussi la présence de bureaux externes qui assurent les fonctions, d'une part, de contrôle technique et, d'autre part, de contrôle relatif à la sécurité du chantier. M. Patrick Freudiger souligne que, tant que les travaux n'ont pas été réceptionnés, la marchandise et le matériel sont sous la responsabilité des entreprises. Télé-Dôle SA dispose en outre d'une assurance tout risque chantier. M. Pierre-Alain Schmidt suggère de vérifier auprès des entreprises qui œuvrent sur le chantier si elles sont bien couvertes contre le vol. M. Pierre-André Scheidegger suggère, pour sa part, d'installer une caméra qui filme en permanence jusqu'à la remise des clés.

M. Pierre-André Scheidegger revient sur les dégâts qui ont été occasionnés sur le télésiège de Cuvaloup à la suite de l'accident et demande si la hauteur du câble est aux normes. M. Patrick Freudiger garantit que la hauteur du câble était aux normes avant l'accident et qu'il l'est toujours après la reconstruction. M. Pierre-André Scheidegger suggère, à des fins de précaution, de poser un panneau qui indique la hauteur. M. Olivier Tappy prend bonne note de cette proposition qui permettrait effectivement d'attirer l'attention.

M. Pierre-André Scheidegger réitère la proposition qu'il a déjà formulée par le passé, à savoir renommer le télésiège Dappes-Dôle en mémoire de M. Joël Cretin.

M. Stéphane Rickli remercie l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour le travail effectué. Les propos de M. Stéphane Rickli sont salués par les applaudissements de l'Assemblée.

Avant de mettre un terme à cette Assemblée, M. Olivier Tappy tient à son tour à remercier les membres du Conseil d'administration, ainsi que la Secrétaire, pour leur engagement et leur travail assidu.

M. Olivier Tappy souhaite de belles fêtes de fin d'année aux personnes présentes et les convie à partager le verre de l'amitié, offert par la Ville de Nyon.

La séance est levée à 21h05.

Olivier Tappy
Président

Stéphanie Ponthus
Secrétaire